

Ordre Équestre et Patriarcal
de l'Esprit Saint et de la Très Sainte Mère de Dieu

Me voici, nous acceptons, avec Marie nous adorons et bénissons le
Seigneur.

A tous et en chacun de nos Très Nobles Frères et Sœurs, nous le
Chevalier Palatin, Cristian SOUYRI, Grand Maître Fondateur de l'Ordre

Salut, Salut, Salut,

Faisons connaître qu'en vertu de nos pouvoirs qui nous ont été
conférés

Il a été décrété et décrétons :

La création du Grade de Grande Sophiale.

1) Le masculin de "Grande Sophiale" est le
grade de "Maître" de l'Ordre.

2) Le titre permet de secondar le Grand
Maître titulaire ou régent.
Cependant, l'adoubement des Chevaliers,
Chevaliers Profès et des Chevaliers
Grand-Profès est réservé au seul
Grand Maître et Grand Priem de titulaire
de l'Ordre

3) Il permet aussi d'accéder à tous les Conseils
au sein de l'Ordre.

4) Le titre ne peut pas se substituer au titre
de Grand Maître.

Pour faire valoir ce que de droit.

Décret Magistral

N° 9092-2017

CRISTIAN SOUYRI

13 Pl. de l'Esprit
31700 Mondolun

